

D 2025 20 03 019

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

20 Mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. GALLET, Y. DUMAS, D. GANNE, A. BOUSSER, J-O. RABOT, P. GUINOT, Michèle GALLET, G. MASRARI, H. GRANGE, J. DAZIN, R. OTZENBERGER, L. JACQUEMET, M. GRENIER,

Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND, M. CHALENDAR, M. GIRIAT, A. NEUSSER, J. DIZERENS,

Absents : V. KRYK, M. LAPTEVA, M. FOURNIER,

Procurations: PALINIEWICZ à M-C. ROCH, C. TOWNSEND à C. BIOLAY, M. GIRIAT à O. GUICHARD, A. NEUSSER à G. MASRARI, M. CHALENDAR à H. GRANGE, J. DIZERENS à P. GUINOT

Assistaient: I. GOUDET, directrice générale des services, A.SANCHEZ, directeur général adjoint, Élodie RABOT, assistante administrative

1. Finances – Budget primitif 2025

1. Budget primitif 2025

Il est proposé au Conseil municipal, sans attendre, d'étudier le budget primitif tel qu'Olivier Guichard, Maire, le présente, après avoir consulté la commission des Finances dans sa séance du 13 mars 2025.

<u>DEPENSES</u>	Dépenses	Restes à réaliser 2024	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	10 266 893,77€		10 266 893,77€
INVESTISSEMENT	6 218 611,73€	938 940,10€	7 157 551,83€

<u>RECETTES</u>	Recettes	Restes à réaliser 2024	Résultat reporté	Affectation (1068)	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	7 266 089,00€		3 000 804,77€		10 266 893,77€
INVESTISSEMENT	4 860 559,77€	466 194,94€	330 797,12€	1 500 000,00€	7 157 551,83€

Pour 2025, le budget total de la commune, sections de fonctionnement et d'investissement, ressort à 17 424 445,60 €.

2.Fongibilité des crédits

 Dans le cadre de la nouvelle norme comptable M57 qui s'applique à la commune d'Ornex depuis le 1^{er} janvier 2023, l'organe délibérant a la possibilité de déléguer à l'Exécutif la possibilité de procéder

à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025, conformément au détail suivant, exposé par chapitre :

(2 abstentions : A. NEUSSER, G. MASRARI) :

Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 1 365 090,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 3 076 350,00 €
Chapitre 014 – Atténuations de produits : 444 000,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 2 618 953,77 €
Chapitre 042 – Dotations aux amortissements et provisions : 370 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 952 500,00 €
Chapitre 66 – Charges financières : 170 000,00 €
Chapitre 67 – Charges spécifiques : 1 270 000,00 €

(2 abstentions : A. NEUSSER, G. MASRARI) :

Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 3 000 804,77 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges : 48 700,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 6 000,00 €
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes : 662 000,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes : 690 639,00 €
Chapitre 731 – Fiscalité locale : 3 083 000,00€
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 2 341 400,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 422 050,00 €

(2 abstentions : A. NEUSSER, G. MASRARI) :

Les dépenses d'investissement (RAR 2024 compris) :

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : 6 000,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 50 000,00 €
Chapitre 16 – Remboursements d'emprunt : 770 000,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées (**hors opération**) : 128 480,87 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (**hors opération**) : 3 456,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (**hors opération**) : 3 310 666,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours (**hors opération**) : 206 777,28 €

Opérations (chapitres 20, 21 et 23) : 2 682 171,08 €

— Opération Ecole des Bois : 179 876,80 €
— Opération Travaux mairie : 177 162,00€
— Opération Mobilité douce : 84 541,72 €
— Opération Ecole Arc en Ciel : 106 227,66 €
— Opération Avenue de Vessy : 350 478,00 €
— Opération Accessibilité PMR : 15 000,00 €
— Opération Centre technique : 15 156,89 €
— Opération Centre Bourg : 20 793,32 €
— Opération Vidéoprotection : 202 781,40 €
— Opération Quartier Charbonnières tranche 1 : 3 777,90 €
— Opération Quartier Charbonnières Tranche 2 : 1 002 304,00 €
— Opération Eglise/Cure : 62 000,00 €
— Opération Espace jeunes : 5 000,00 €
— Opération 3^{ème} école : 5 460,00 €
— Opération Budget participatif : 34 229,20 €

— Opération Parc des Hérissons : 30 780,91 €

(2 abstentions : A. NEUSSER, G. MASRARI) :

Les recettes d'investissement :

Chapitre 001 – Report d'exécution : 330 797,12 €

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 2 618 953,77 €

Chapitre 024 – Produits des cessions : 1000,00 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : 370 000,00 €

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 50 000,00 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds et réserves : 2 025 000,00 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 1 760 300,94 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 1 500,00 €

- **AUTORISE**, à l'unanimité de ses membres votants, l'Exécutif à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Fait à Ornex, le 21 mars 2025

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 21 mars 2025
Affiché le : 21 mars 2025

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.